

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008  
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-2-1  
Séance du vendredi 27 juin 2008

### **Bâtiment relais Dispositif harmonisé avec le Département du Bas-Rhin Référencement et adaptation à l'évolution des textes en vigueur**

Le Conseil Général,

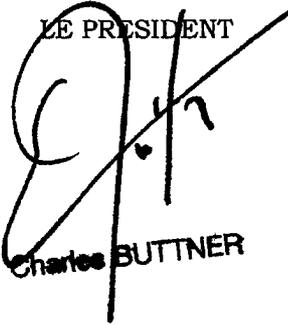
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/1-2e/06 du 14 décembre 2007 concernant le nouveau dispositif Bâtiments relais harmonisé avec le Département du Bas-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'approuver la liste, dont le détail est fixé dans le présent rapport et dans son annexe, des dispositifs normatifs institués par les instances communautaires permettant d'asseoir les futures aides économiques du Département au titre de la politique en faveur des bâtiments relais introduite par la délibération en date du 14 décembre 2007 ;
- délègue à la Commission Permanente le soin de retenir, pour chaque dossier de demande de subvention, le dispositif normatif le mieux approprié à la situation et à la nature du projet de l'entreprise afin que chaque convention à intervenir soit conforme aux textes nationaux et européens en vigueur à la date de la décision de la Commission Permanente ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour l'ensemble des conventions à intervenir dans ce cadre ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides correspondantes.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
..... voix contre  
..... abstentions